

téraire et politique à Paris et à la même école. On dirait qu'il a quelques fois des moments de mauvaise humeur où il décoche d'un air distrait des flèches qui avaient un but, car il est pas mal rusé, M. Dunn, il est très diplomate.

Nous conseillons à M. Buies, lorsqu'il aura déclaré l'indépendance du Canada, de l'envoyer comme ambassadeur en Prusse.

M. Dunn est journaliste et il doit l'être, on ne le laissera pas laisser la carrière où il peut rendre de si grands services à la société; ce n'est pas lui, il est vrai qui en souffrirait le plus. M. Dunn est une acquisition qu'un journal important devrait se hâter de faire.

Je voulais parler de sa lecture et j'ai parlé de lui, ma foi ! tant pis ! je vais ça et là, au hasard, suivant mes caprices et mes fantaisies.

Je voudrais continuer, mais notre chef de bureau, qui s'appelle M. Bureau, me crie "Halte là !" Très-bien, monsieur notre chef de bureau, voilà ! Je reviendrai sur la lecture de M. Dunn.

L. O. DAVID.

P. S.—J'apprends que ce n'est plus M. Rolland qui est président de l'institut des Artisans, mais M. Napoléon Bourassa, le peintre distingué et l'éminent écrivain. Il a des successeurs qui lui font honneur, M. Rolland !

L. O. D.

MORT DE MGR. L'ARCHEVEQUE.

La population catholique de cette province apprendra certainement avec un sensible regret la mort de notre vénéré Archevêque, arrivée, jeudi soir, vers cinq heures et demie. Sa Grâce a succombé aux attaques de la maladie qui s'est constamment aggravée depuis son retour de Rome, d'où son mauvais état de santé l'avait obligé de partir avant l'ajournement du Concile.

Par sa science, ses vertus et sa bonté proverbiale, Mgr. Baillargeon s'était acquis l'affection, l'estime et la considération bien méritées de tous les fidèles de son diocèse. Jamais évêque ne fut plus populaire. Pendant que ses prêtres parlaient avec admiration de ses profondes connaissances des Saintes-Ecritures et de la théologie, on se plaisait à répéter parmi les fidèles des traits devenus légendaires de sa sainteté, de sa vertu et de sa simplicité de mœurs. La Providence avait réuni dans son caractère toutes les qualités qui constituent le prêtre, le véritable apôtre de Jésus-Christ.—*L'Evénement*.

Il prit possession du siège archiepiscopal le 28 août 1867, et reçut le pallium le 2 février 1867, des mains de Mgr. Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe.

L'an dernier, Mgr. l'Archevêque, malgré son grand âge, malgré les attaques de la maladie à laquelle il vient de succomber, se rendit au Concile à Rome. Après avoir, en dépit de mille souffrances, assisté à ses délibérations, il vota en faveur de l'infailibilité du Pape. Se sentant défaillir, il partit après avoir accompli ce grand acte de sa vie, voulant mourir dans sa patrie, au milieu de ses ouailles, à Québec, où il a passé trente-neuf ans de sa carrière, soit comme prêtre, soit comme évêque.

Peu de temps après son retour, la maladie s'aggrava et il dut interrompre ses visites épiscopales, que son courage l'avait poussé à commencer. Chaque jour, le mal gagna du terrain et, hier, l'illustre archevêque que Québec aimait tant, rendait son âme au Souverain Juge, pour aller chercher les récompenses de la vie, pendant laquelle il a constamment travaillé pour le nom, la gloire et l'amour de Dieu.

Les derniers moments de Mgr. l'Archevêque ont été des plus calmes. Il parlait souvent de sa fin prochaine et disait à un de ses amis, qu'à moins d'un miracle, il ne pouvait revenir à la santé. Une demi-heure avant sa mort, il donna sa bénédiction à ceux qui l'entouraient. Une espèce d'oppression le saisit quelques minutes après, et il s'éteignit tranquillement vers 5 heures et demie.

Depuis ce matin, l'illustre défunt est dans la chapelle intérieure du palais archiepiscopal. Il est revêtu de ses vêtements épiscopaux : chasuble violette, mitre blanche. Sa croix est appuyée contre l'autel, tendu de noir, de même que tout l'intérieur de la chapelle.

Les traits de Mgr. l'Archevêque n'ont subi aucune altération. Sa figure porte l'impression de cette expression de bonté et de bienveillance qu'on aimait tant à y voir pendant sa vie et qui prévenait en sa faveur tous ceux qui le voyaient.

Une foule pieuse et recueillie n'a cessé toute la journée de venir s'agenouiller près du corps de notre vénéré et regretté pasteur. Les communautés religieuses de la ville, les élèves des différentes institutions sont aussi venus payer une dette de reconnaissance en priant pour lui, et donner une preuve de leur affection et de leur vénération.

NON SUCCESSEUR.

D'après les décrets des derniers conciles provinciaux, voici comment il est procédé au choix d'un nouvel évêque.

L'évêque défunt a dû laisser deux lettres contenant chacune les noms de trois personnes qu'il croyait dignes de remplir les fonctions épiscopales. Immédiatement après la mort de l'évêque, l'une de ces lettres est adressée au plus ancien évêque de la province, et l'autre, à l'évêque le plus proche du siège vacant. Tous deux font connaître le contenu des lettres à leurs collègues, et tous les évêques choisissent le successeur de l'évêque défunt parmi les trois noms qu'il a désignés. Leur choix tombe ordinairement sur la première nommée par l'évêque défunt.

Ils font connaître leur choix à Rome, qui expédie les bulles au nouvel évêque.

Mgr. Charles-François Baillargeon vit le jour, le 25 avril 1798, à l'île-aux-Grues, il est donc mort dans la 73^e année de sa vie. Après ses études, le jeune Baillargeon se destina à l'état ecclésiastique, et après avoir fait sa théologie au Grand Séminaire de Québec, il fut ordonné prêtre en 1822, par Mgr. Plessis.—*Le Journal de Québec* du 14.

Les funérailles de l'archevêque ont eu lieu, mardi matin au milieu d'un immense concours d'évêques, de prêtres et de fidèles et avec une grande magnificence. M. l'abbé Louis Faquet a prononcé l'oraison funèbre du défunt. Il a eu des pensées et des sentiments dignes de son sujet et de sa réputation oratoire.

LES JUGES A L'EXPOSITION DE QUÉBEC ET D'ONTARIO.

Lors de la dernière exposition, à Montréal, plusieurs exposants se sont plaints et avait raison, de l'ignorance ou de la partialité des juges. Les mêmes plaintes viennent de se produire dans la province d'Ontario. On voit, par les journaux du Haut-Canada, qu'une foule de personnes sont mécontentes des juges qui ont été nommés et de la manière dont ces juges ont rempli leurs devoirs. Dans plusieurs départements il paraîtrait que les juges étaient d'une incompétence parfaite.

C'est à cela qu'un correspondant du *Globe* attribue le petit nombre d'objets exposés à la dernière exposition. Nous espérons que ces plaintes ne se reproduiront plus une autre année.

UNE GRAPPE.

Vous me recevez avec beaucoup de bonté, disait, T. de M. à D....

Il serait beaucoup plus content, reprit, T, si vous le receviez avec beaucoup de bon gin.

* *

Deux associés avocats se trouvaient ensemble, vendredi soir, à ce qu'on appelle une *fête d'huîtres*. Comme l'un des associés était à prendre son troisième ou quatrième verre avec un entrain qui donnait les plus belles espérances—dis donc, lui cria soudain son confrère, qu'est-ce qu'il y a à faire demain, matin, au bureau.

—Rien, reprit l'autre.
—Alors c'est différent.

* *

Un ami de Québec nous racontait, jeudi ou vendredi dernier, une des plus grandes impressions de sa vie. Pendant qu'il déclamaient avec enthousiasme les plus belles strophes d'une brillante improvisation, les paroles suivantes frappèrent, soudain, ses oreilles :—dis donc, chose, si tu ne sers pas tes bottes neuves je vais te flanquer en bas. C'étaient des gamins qui se chicanait au-dessus de sa tête sur les soliveaux où ils étaient assis, les jambes pendantes. Le passage en question était celui sur lequel il avait le plus compté pour soulever les applaudissements.

* *

M. Rainville, dont le caractère est aussi doux que le talent est remarquable, s'est permis de faire une malice, la semaine dernière, à la Cour de Circuit, la chose lui arriva si rarement qu'elle vaut la peine qu'on en parle.

M. Bélanger, avocat capable et estimable de cette ville, plaideait une cause depuis longtemps. Notre ami qui attendait son tour depuis le matin s'impatientait visiblement.

—La Cour devrait bien fixer un jour *extra* pour les causes de M. Bélanger, dit-il enfin, ou bien le juge siégeant devrait dire au commencement du terme :—Messieurs du Barreau, votre confrère M. Bélanger devant plaider tel jour, vous pourriez avertir vos clients et vos témoins qu'ils restent chez eux.

—Oui, surtout lorsqu'il devra plaider contre notre confrère John Monk, reprit son associé, M. Duhamel.

—Et que l'hon. juge Torrance sera sur le banc, aurait ajouté M. Robidoux, s'il eut été là.

* *

Il existe un singulier préjugé chez l'une des tribus qui habitent la Nouvelle Hollande. Il est bon de le signaler afin d'éviter des désagréments à ceux qui pourraient en être victimes, maintenant surtout que tant de nos compatriotes ont la passion du voyage.

Lorsqu'un étranger arrive dans ce pays étrange, les gens de l'endroit lui regardent aussitôt le dessus de la tête et s'il a le malheur d'être chauve, ils s'enfuient de tous côtés, et toutes les portes se ferment, tous les regards se détournent du malheureux, comme si c'était un être maudit. Ce préjugé nous surprend, nous, hommes civilisés qui sommes si souvent chauves à trente ou quarante ans ; nous sommes intéressés à croire qu'un homme n'est pas plus criminel et plus méprisable qu'un autre parcequ'il n'a pas autant de cheveux, cependant combien de préjugés nous avons, qui valent guère mieux !

BALSAMO.

LA TUEUSE D'ENFANTS.

Un verdict de meurtre vient d'être rendu contre Margaret Waters, la triste héroïne du récit qui va suivre. Les faits, tant par eux-mêmes que par les révélations auxquelles ils donnent lieu, forment l'une des plus horribles histoires qui se soit jamais déroulée devant la justice. Depuis longtemps, on se doutait bien qu'un grand nombre d'enfants étaient tués, mais aucun effort n'avait été tenté pour découvrir les auteurs de cette barbarie. Tous les jours, la police trouvait des enfants morts dans les lieux déserts, surtout au Sud de Londres ; au commencement de cette année, ces tristes découvertes devinrent extrêmement nombreuses.

À la fin, un sergent de police suivit la sœur de la femme Waters jusqu'à la maison qu'elles habitaient. Dans le même temps, il réussit à découvrir une femme dont l'enfant venait d'être adopté par les Waters. Ceci rendait possible de prouver que la mort de l'enfant qui arriva peu après devait être attribuée aux traitements sauvages des femmes Waters.

Il n'y avait pas de preuve contre Ellis Waters, la sœur de Marguerite, qu'elle eût pris part au crime de sa sœur, quoique moralement, elle ne soit pas moins coupable que sa sœur. Elle a été cependant convaincue d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes. Cette affaire ne l'a fait condamner qu'à 18 mois de travaux forcés. Nous ne comprenons pas cette mansuétude du juge.

Les faits matériels qui ont été la cause de la condamnation de Marguerite Waters sont peu nombreux. Le 17 mai, un enfant en parfaite santé lui était confié. Le 11 juin, l'enfant se mourait. Voici la description qu'en fait le médecin appelé sur les lieux : "L'enfant était excessivement maigre et n'avait que les os et la peau. Il était tout-à-fait insensible. Les yeux étaient fermés et les membres pendants." Cet enfant mourut le 24 juin, malgré les efforts tentés pour le sauver. Des médecins ont prouvé au delà de tout doute que c'est le manque de nourriture et l'administration d'un narcotique qui ont produit la mort chez l'enfant Cowen. Dans l'espace de quatre ans, la femme Waters a "adopté" pas moins de quarante enfants. Lorsque l'on s'introduisit chez elle, elle avait encore plusieurs de ces enfants qui étaient tous dans le plus triste état. Maintenant quel était le but des Waters ? Il est bien facile à expliquer : ces créatures immondes vivaient avec l'argent qu'elles recevaient pour élever ces enfants. Pour ne

rien perdre, elles les tuaient et les faisaient disparaître aussitôt et aussi secrètement que possible. En présence de pareils crimes, l'esprit est frappé de stupeur. Que la passion pousse un homme au mal, jusqu'à un certain point, cela se comprend, mais que des femmes assassinent des enfants, que de sang-froid elles les voient dépérir de jour en jour et enfin mourir, c'est ce qui surpasse l'esprit. C'est ce qui montre jusqu'à quel point, dans notre siècle, l'amour de l'argent peut conduire.

La conduite de ces deux femmes est horrible et inhumaine ; mais il ne faut pas oublier que d'autres personnes presque aussi coupables ont rendu possible leur commerce barbare. Il est certain que la plupart de ceux qui confiaient leurs enfants aux Waters connaissaient le sort qui leur était réservé et qu'ils en étaient satisfaits. M. Cowen, d'après sa propre déclaration, avait la simplicité de croire que l'enfant de sa fille serait bien traité.

Celui qui abandonne son enfant viole toujours son devoir. Il peut arriver que des parents se trompent sur le compte de ceux à qui ils confient leurs enfants ; mais règle générale, cette excuse ne doit pas être admise, et les parents qui agissent ainsi doivent être considérés comme les complices des meurtriers de leurs enfants.

FAITS DIVERS.

Un bien triste accident vient d'arriver à une brave famille de la paroisse de St. Guillaume. Lundi, vers quatre heures, un jeune homme du nom de Hilaire Cartier, fils de Louis Cartier, s'est fait broyer une jambe dans les circonstances suivantes : il était chargé de distribuer les gerbes pour le moulin à battre. En passant sur une planche qui communiquait de la tasserie au moulin, cette planche ayant été dérangée peu à peu par les secousses imprimées à ce moulin, il ne s'en aperçut point et en mettant le pied dessus, il glissa dans le silon et se fit broyer un pied et la jambe d'une manière épouvantable. Les médecins appelés n'ont pu se décider à faire l'amputation, vu son état de faiblesse, amené par la perte de sang, et surtout par la nature de sa blessure, le talon était tout broyé. Ils désespèrent de le sauver. Heureusement qu'il a pu recevoir tous les secours de la religion, ce qui est une consolation pour sa famille et ses bons amis. Ce jeune homme, nouvellement arrivé des Etats avait su, par sa bonne conduite, se faire estimer et s'amasser des économies pour s'établir avantageusement dans sa paroisse.—*Courrier de St. Hyacinthe*.

EFFORTS TENTÉS POUR INCENDIER UNE BARQUE.—Un journal donne le récit suivant d'une tentative extraordinaire faite pour brûler une barque et du suicide de l'incendiaire : "La barque *Lebanon*, qui vient d'arriver à Newport, a failli être détruite par le feu durant son trajet de Québec à Newport. Le 18 août au soir, (il y avait alors trois jours que le *Lebanon* avait laissé Québec) le capitaine vit qu'il sortait beaucoup de flamme et de fumée d'une chambre. Dans le même temps, il vit le cuisinier sortir de cette chambre. Après de grands efforts, le capitaine et ses hommes réussirent à éteindre le feu, au moment où les voiles du navire et une partie de la cargaison commençaient à brûler. Le capitaine accusa alors le cuisinier d'avoir mis le feu au vaisseau, et alla dans sa chambre pour lui parler ; mais le cuisinier se jeta à l'eau et se noya malgré les efforts tentés pour le sauver."

UNE FEMME FORTE.—Peter Cassidy, demeurant au 3^e étage de la maison n. 79 King street, a une constitution très faible et une femme très forte. Avant-bier, vers les 4 heures de l'après-midi, tout le quartier retentit des éclats de la voix de stentor de Mme Cassidy. Peu après, on put entendre le fausset aigu du mari riposter avec colère. Plus de doute : une querelle s'était élevée entre les deux époux. En un instant, les curieux virent le dénouement de ce drame intime ; la fenêtre de l'appartement s'ouvrit brusquement. Mme Cassidy se pencha, balançant son chétif mari entre ses bras puissants, puis elle lâcha son fardeau qui, tout léger qu'il fût, était cependant plus lourd que l'air, et s'abattit par suite sur le pavé de la rue. En relevant cet époux infortuné, on a constaté qu'il avait les deux jambes et le bras gauche cassés. On l'a porté à l'hôpital de Bellevue, pendant que sa trop forte moitié était dirigée sous bonne garde vers la station du 28^e precinct.

CHASSE EXTRAORDINAIRE.—Le *Galt Reporter* dit : Un jeune homme du nom de George Mays, du township Luther, se mit dernièrement à poursuivre un cerf qui se réfugia dans un étang. Le jeune homme, se voyant sans armes, sauta hardiment sur le dos de l'animal, qui s'enfuit à travers les champs, emportant avec lui son cavalier d'un nouveau genre. Le cerf sauta une clôture, et le jeune homme, par la violence du saut, se frappa la tête sur les cornes du cerf et se fit une grave blessure. Mays en tombant, saisit une des jambes du cerf, et fut traîné par l'animal environ huit acres, et parvint à remonter sur le dos de son coursier improvisé ; Mays reçut le secours de quelques voisins, et le cerf fut tué. La carcasse pesait 145 lbs.

On cite un assez joli trait du Col. Bagot. Il y a quelques mois, c'était au commencement de l'été, quelques personnes haut placées vinrent prier le colonel de changer l'heure de la musique faite par le corps de musique du régiment sur l'Esplanade, et de la transporter dans l'après-midi de quatre à six heures.

"Messieurs, leur répondit le colonel, vous pouvez vous payer la fantaisie de mille délassements que l'ouvrier, qui travaille tout le long du jour, est obligé de se refuser. C'est pour lui, c'est pour le peuple, que je fais faire de la musique le soir. Il a besoin de ce délassement, de cette récréation. Je suis heureux de pouvoir la lui donner."—*L'Evénement*.

Il y a dans les Etats-Unis 5,000 journaux, ou un journal pour 7,000 âmes ; 1,260 dans la Grande-Bretagne et 1,640 en France ou un journal pour 23,000 ; 700 en Prusse ou un journal pour 26,000 âmes ; 506 en Italie, ou un journal pour 44,000 âmes ; 365 en Autriche, ou un pour chaque 8,000 âmes ; 275 en Belgique, ou un pour chaque 15,000 âmes ; 225 en Hollande, ou un pour chaque 16,000 âmes ; 200 en Russie, ou un pour chaque 330,000 âmes ; 200 en Espagne, ou un pour chaque 75,000 âmes ; 150 en Norvège et en Suède, ou un pour chaque 36,000 âmes ; 190 en Danemark, ou un pour chaque 20,000 âmes ; et 100 en Turquie, ou un pour chaque 300,000 âmes.

Daumier a publié dans le *Charivari* un superbe dessin sous ce titre : "Histoire d'un règne.

Une femme, pieds et mains liés, étroitement garrottée, comme une momie, se tient d-bout, la tête basse, entre deux formidables canons, dont l'un porte ce nom et cette date : Paris, 1851, et l'autre : Sedan 1870.